

A Nanterre, le 02 mai 2025

Objet : Mobilisation du 06/05/2025 - Situation des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) et prise en charge des Personnes Placées Sous Main de Justice

Madame la Députée, Monsieur le Député,
Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Nous vous interpellons concernant la situation préoccupante des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP), dont nos organisations syndicales représentent la majorité des personnels.

Si le Ministre de la Justice déclare vouloir donner toute leur place aux personnels de l'insertion et de la probation au sein de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP), force est de constater que la réalité des terrains reste bien éloignée de ces annonces.

Nous constatons en effet que les SPIP ne bénéficient pas de moyens à la hauteur de leurs missions. Les dernières décisions politiques orientent les crédits, toujours plus, vers la dimension sécuritaire et les établissements pénitentiaires.

En premier lieu, les recrutements de personnels en SPIP sont en nombre bien insuffisant : il y a 526 postes de CPIP vacants, selon les organigrammes de référence que la DAP a établis en 2023.

Ce chiffre n'est qu'une estimation basse des besoins, se basant sur des critères perfectibles, à adapter pour répondre aux besoins constatés des terrains. A cela s'ajoutent l'explosion de la population pénale (en milieu ouvert comme en milieu fermé) et l'absence de recrutement depuis trois ans. C'est en réalité près de 1200 postes, tous corps confondus, qui manquent aux SPIPs pour fonctionner normalement.

Or, les SPIP s'occupent du suivi de l'ensemble des PPSMJ. Des 82 000 personnes détenues et des 175 000 personnes suivies en milieu ouvert, soit un total de 257 000 personnes sur le territoire national.

En second lieu, les arbitrages budgétaires ont conduit à une réduction de certaines actions menées par le SPIP, des restrictions de fourniture de bureau ainsi que des limitations des déplacements et de la formation des personnels, notamment. Or, dans le même temps, des budgets conséquents sont dédiés à des délégations de nos missions au secteur associatif concurrentiel.

La surenchère sécuritaire actuelle conduit notre gouvernement à nier la dimension réhabilitatrice de la peine et notre mission d'accompagnement de la personne suivie vers la sortie de délinquance et sa réintégration citoyenne.

La peine de prison continue d'apparaître comme la peine de référence, alors que d'autres possibilités existent et pourraient exister (ex : création d'une peine de probation autonome).



Les discours portés par le gouvernement jettent l'opprobre sur le travail mené par les SPIP.

Ainsi, lors de la polémique sur les activités culturelles, le Ministre de la Justice a adopté un discours caricatural, évoquant des « actions ludiques et provocantes », au lieu d'expliquer de manière pédagogique l'apport (prouvé par des recherches internationales) de telles actions sur le retour à la société des personnes détenues. Cela a conduit à la suspension voire l'annulation de près de 150 actions.

Dans la même lignée, la mise en place d'un « officier de probation » en SPIP qui pallierait le supposé manque de contrôle des PPSMJ par les personnels en SPIP a également été envisagée. Cet agent procéderait, en uniforme, à des contrôles inopinés au domicile de la personne, sur son lieu de travail, ou sur un lieu de TIG. Ce supposé manque de contrôle n'est nullement corroboré. Ainsi, les derniers rapports d'enquête, liés à des féminicides, ont toujours démontré la qualité du travail exercé par le SPIP.

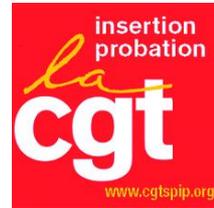
Nous nous interrogeons dès lors sur le projet d'Etats généraux de l'insertion et de la probation, pour lequel nous attendons toujours le calendrier et des précisions. S'agira-t-il de réellement prendre en compte les besoins des terrains ou d'une pseudo-consultation servant à dérouler un programme déjà prédéfini ?!

Le SNEPAP-FSU et la CGT IP refusent une « policiarisation » des missions des agents en SPIP. Notre cœur de métier est – et doit rester – l'exécution de la peine, dans une visée d'accompagnement au changement de la personne suivie, et l'aide à la décision judiciaire. La dimension de contrôle existe dans nos métiers (respect des obligations et interdictions décidées par le tribunal). Elle doit en revanche s'exercer de manière proportionnée, pour ne pas s'avérer contre-productive.

Le 6 Mai 2025, les personnels des SPIP se mobilisent au cours d'une journée d'action pour défendre leurs missions et revendiquer des moyens pour les exercer :

- La prévention de la récidive et la réinsertion des PPSMJ doivent découler d'une conception humaniste de la peine, dans l'objectif de réintégration citoyenne des personnes confiées au service public pénitentiaire.
- La politique pénale ne doit plus faire de la prison la peine de référence, la peine de probation doit être reconnue comme efficace en tant que telle. Il convient de réformer l'échelle des peines (amende/probation/prison) avec la création d'une peine de probation autonome.
- Un plan de recrutements pluriannuels et pluridisciplinaires est indispensable pour permettre au SPIP de mener l'ensemble de ses missions et réaffirmer sa place dès la phase présentencielle.
- Des budgets doivent être réorientés et dédiés aux mesures efficaces de l'insertion/probation.
- Une revalorisation des carrières des agents exerçant en SPIP est nécessaire pour l'attractivité de nos métiers et fidéliser les personnels (réforme statutaire des DPIP, revalorisation de l'indice, revalorisation de la prime de sujétions spéciales pour la filière IP, création d'un corps pour les coordinateurs culturels, etc).

Nous vous demandons de considérer cette situation qui n'a que trop duré et de venir en soutien de nos revendications, le 06/05/2025.



Restant disponibles pour en échanger, nous vous prions de croire, Madame la Députée/Sénatrice, Monsieur le Député/Sénateur, en nos salutations respectueuses.

Pour le syndicat SNEPAP-FSU 92 et le syndicat CGT IP 92

Contact :

Syndicat SNEPAP-FSU 92 : matthieu.guguin-le-lan@justice.fr

Syndicat CGT IP 92 : cgtspip92@gmail.com